



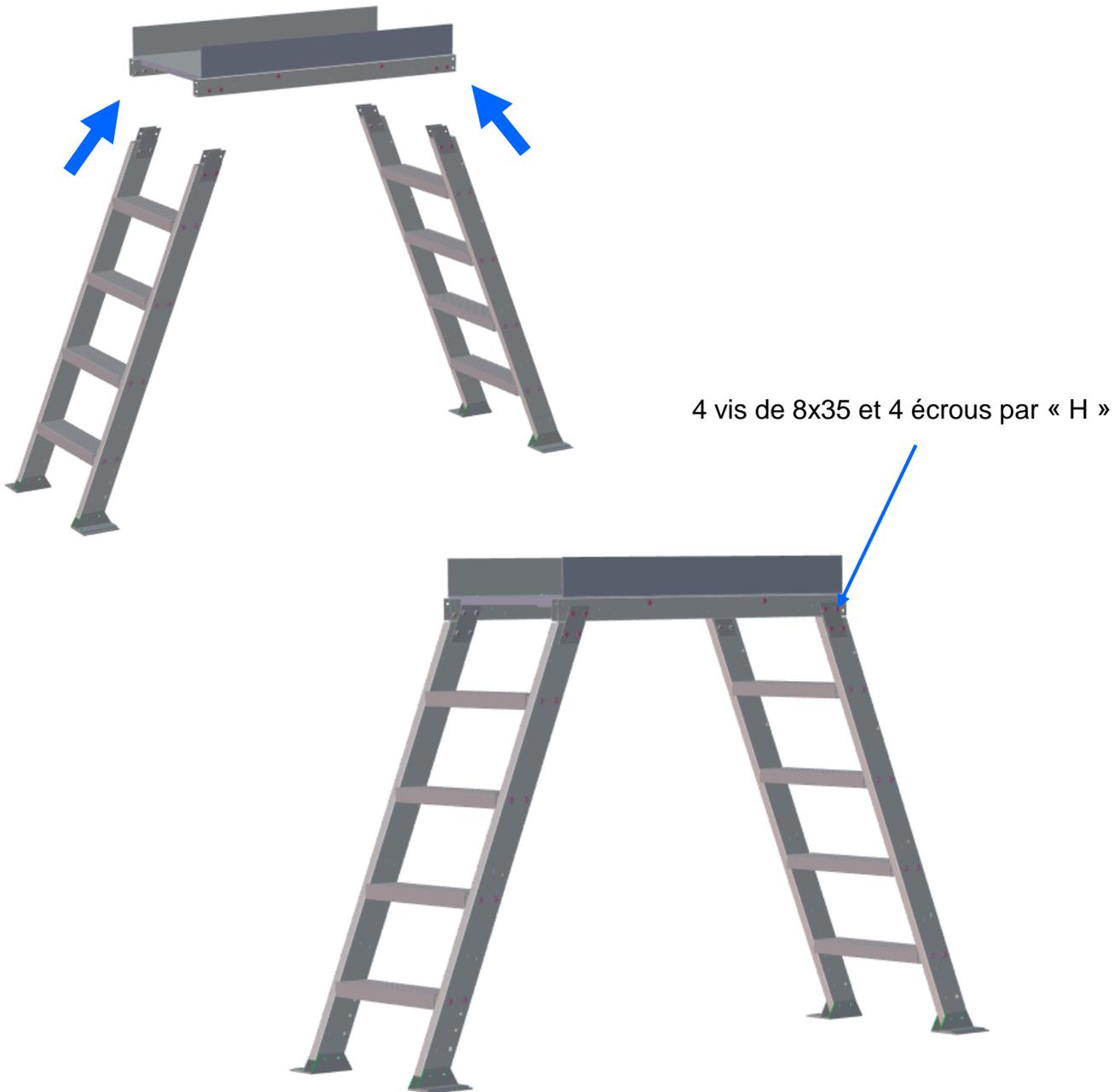
Modèle avec SL PDA 125-1000

*Attention, ce produit doit être fixé au sol avant toute utilisation.
Fixation directement au sol ou option plots béton (page 5).*

MONTAGE

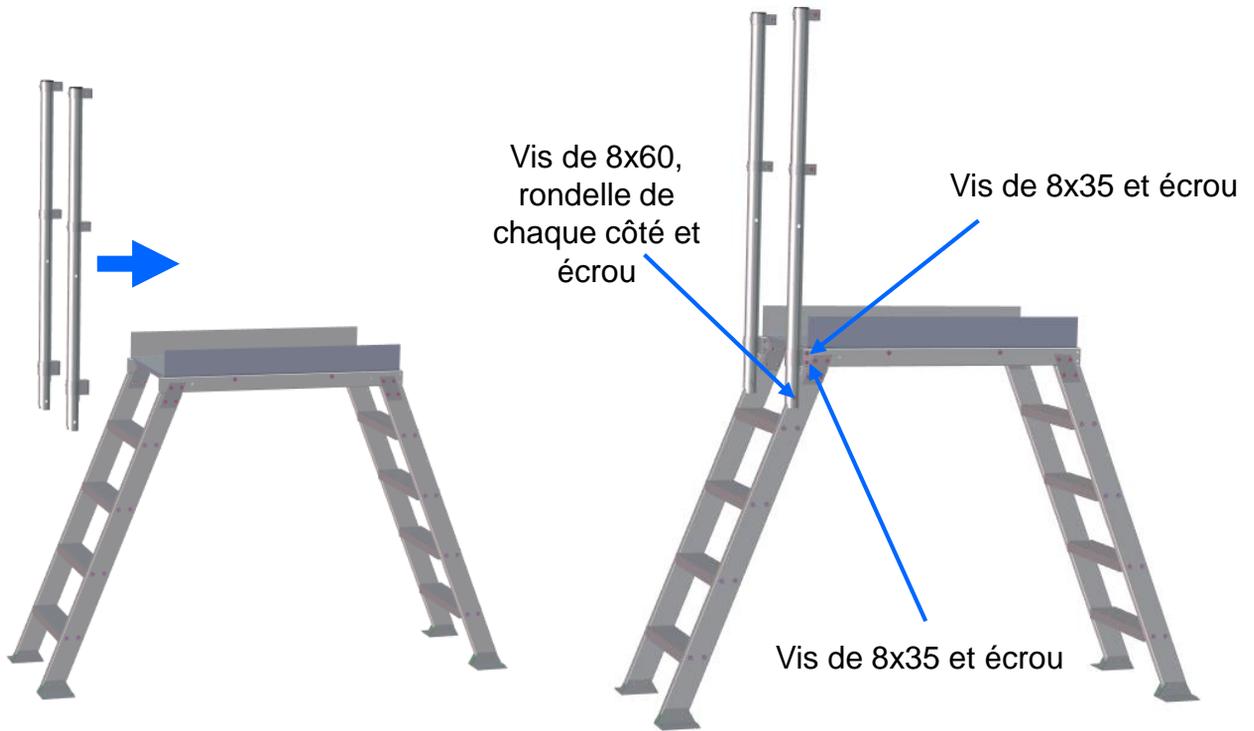
Il est fortement conseillé de prémonter l'ensemble du produit et seulement dans un second temps serrer les écrous.

1/ Assembler les 2 escalier avec le plateau à l'aide des 4 « H » de liaison et la visserie précisée ci-dessous.

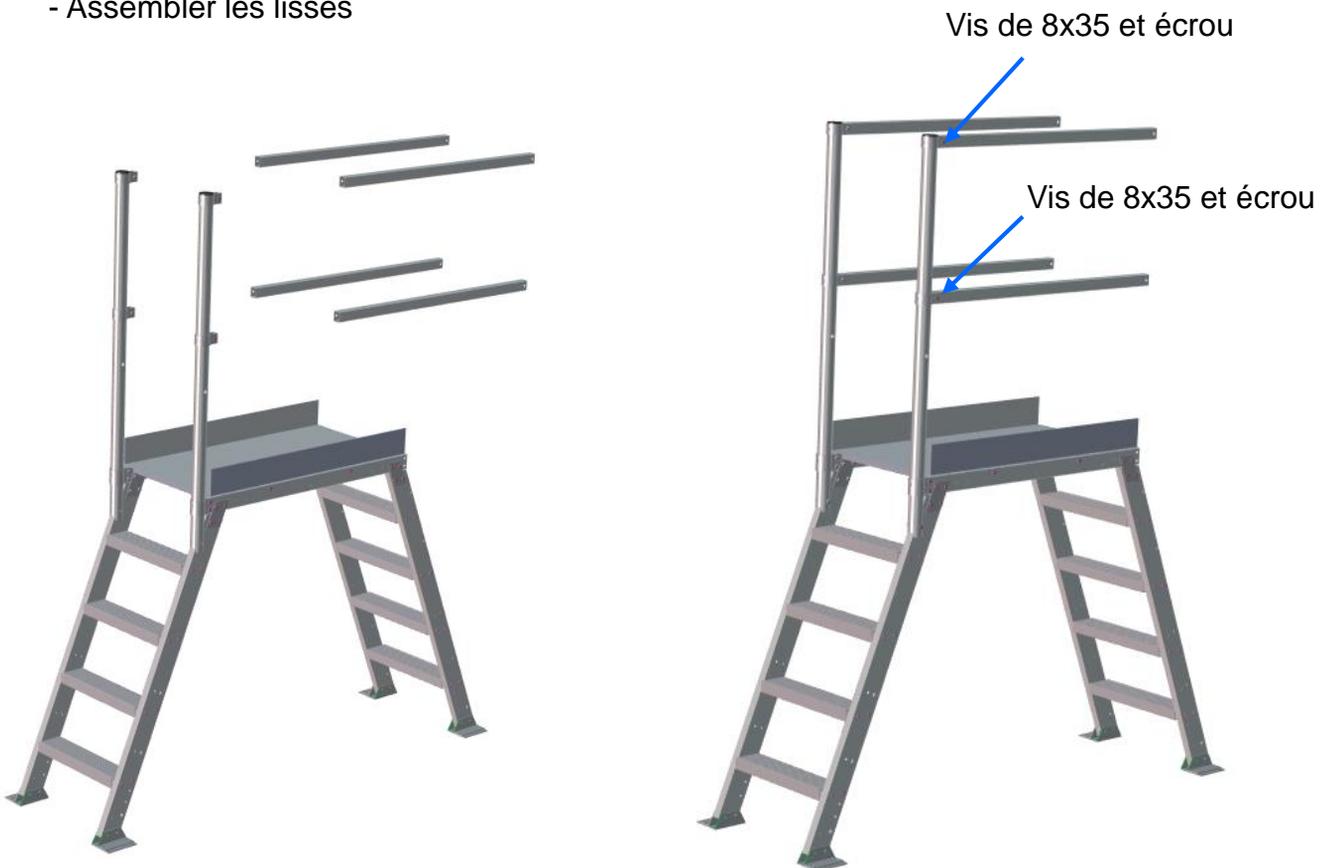


2/ Monter le garde corps

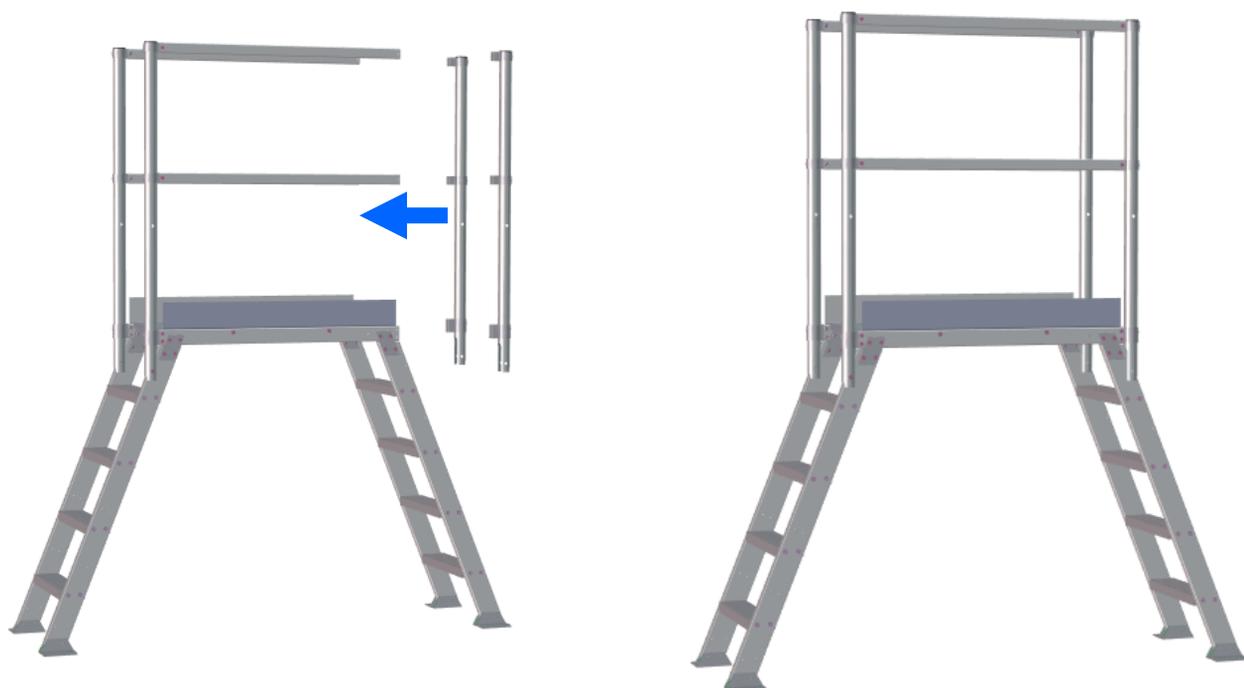
- Assembler les 2 poteaux pour le montage du garde-corps



- Assembler les lisses



-Assembler les 2 derniers poteaux avec la même visserie que précédemment.



3/ Assembler les rampes avec la visserie précisée ci-dessous.

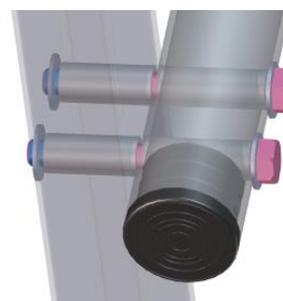


Partie haute



Vis de 8x95 / rondelle / entretoise
Ø12 lg 83 / rondelle / écrou

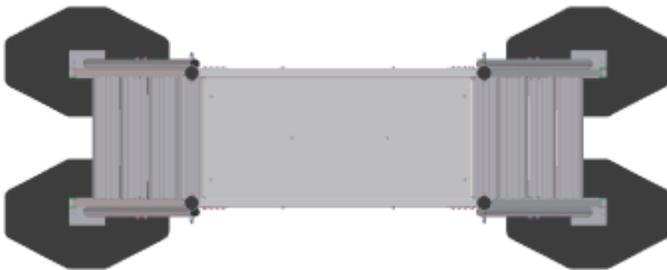
Partie basse



Vis de 8x75 / entretoise Ø12 lg 28 /
entretoise Ø12 lg 32 / rondelle / écrou

OPTION

Possibilité de lestage avec l'ajout de 4 plots béton.



Fixation des plots à l'aide de 2 tirefonds M8x70 et une rondelle inox RI M8.

CONSIGNES D'UTILISATION

La mise en place et l'utilisation du saut de loup ne peuvent être faites que par des personnes familiarisées avec les présentes instructions. Il est indispensable de suivre strictement ces instructions.

ZONE DE TRAVAIL :

- Ne pas s'approcher de conducteurs nus sous tension.
- Le saut de loup ne peut pas être en contact avec des liquides et gaz agressifs. (ex: soude, ...)
- Interdire l'accès du saut de loup au public.
- Baliser la zone d'implantation du saut de loup en cas de circulation de véhicules, d'engins ou de personnes

CONTRÔLES A EFFECTUER AVANT UTILISATION :

- Avant utilisation du saut de loup toutes les pièces qui le composent, particulièrement les marches d'escalier, les rampes et garde corps, l'état du plancher et les fixations pour la stabilité sont à examiner afin de garantir la sécurité du personnel.
- L'accès au saut de loup ne peut se faire qu'après contrôle. Toutes les précautions nécessaires contre un déplacement accidentel du saut de loup doivent être prises. L'utilisation du produit ne peut avoir lieu qu'après mise en œuvre complète du produit selon les instructions décrites ici.
- Vérifier que des facteurs environnementaux n'influencent pas l'utilisation en sécurité du saut de loup.
- Respecter les charges admissibles sur le plateau et la structure. : 150 kg MAXIMUM
- Les forces horizontales s'appliquant sur le produit ne doivent pas dépasser 20 kg, au-delà le produit n'est pas adapté.

CONSIGNES DE SECURITE

IL EST INTERDIT :

- D'utiliser le saut de loup sur sol instable ou présentant un dénivelé supérieur à 3%.
- D'utiliser le saut de loup sur sol humide ou glissant.
- De monter sur le saut de loup sans l'avoir fixé au sol ou aux plots béton.
- D'accéder au plancher par l'extérieur du saut de loup.
- De sauter sur le plancher.
- D'utiliser le produit s'il n'a pas été mis en œuvre selon les instructions de la notice ULTRALU.
- De monter sur les plinthes ou garde-corps pour accéder à un point haut.
- De se pencher par dessus le garde corps.
- D'augmenter la hauteur de travail en utilisant des échelles, des caisses ou autres ustensiles posés sur le plancher du saut de loup
- De mettre un produit sur les surfaces antidérapantes du plancher
- Le produit ne doit pas être utilisé par des enfants et doit être tenu hors de leur portée.
- D'utiliser des composants autres que ceux indiqués dans la nomenclature.



La conformité de la mise en œuvre doit être systématiquement vérifiée

Les vérifications porteront sur :

- les appuis et les fixations (nature du sol)
- mise en œuvre conforme aux instructions
- l'environnement.

CONSIGNES DE DEPLACEMENT

- Avant le déplacement, les pièces non fixes telles que outils, etc..., doivent être enlevées.
- La zone de déplacement et ses abords doivent être libres de toute personne et de tout obstacle.
- Ne pas déplacer le saut de loup avec un vent supérieur à 45 Km/h .
- Vérifier que des facteurs environnementaux n'influencent pas le déplacement en sécurité du saut de loup.
- Il est interdit de déplacer le saut de loup lorsque du personnel ou du matériel se trouve sur celui-ci.

VERIFICATIONS ET STOCKAGE

Lors d'un contrôle visuel régulier, toute pièce :

- présentant des fissures
- ayant été modifiée (perçage, etc ...)
- présentant une déformation permanente ou tout autre défaut fonctionnel ou d'aspect devra obligatoirement être remplacée.

Après utilisation en cas de nécessité, les composants devront être nettoyés (nettoyeur haute pression) afin de maintenir fonctionnels les éléments mobiles.

Le stockage et le transport devront être faits dans des conditions optimales :

- ne pas démonter ou supprimer d'éléments.
- les éléments ne seront pas stockés dans un environnement agressif. (Exemple : soude)

INSTRUCTIONS DE MISE EN PLACE ET D'UTILISATION



- ***La mise en place et l'utilisation du saut de loup ne peuvent être faites que par des personnes formées aux instructions.***
- ***Les éléments endommagés, défectueux ou de marques différentes ne doivent jamais être utilisés.***
- ***Afin que le saut de loup ne soit pas utilisé par des tierces personnes non autorisées, il est préférable de baliser la zone et procéder à son rangement dès que la fin de l'utilisation.***

MISE A NIVEAU



- ***L'opérateur doit s'assurer que le saut de loup est mis en place sur un support stable et de niveau, capable de supporter le poids de la structure chargée.***

GARANTIE

Nos produits sont garantis 5 ans contre tout vice de fabrication, à partir de la date de facturation du fabricant. La garantie commence avec le jour de l'achat (date de facture).

Conditions de garantie :

La garantie de notre matériel se limite à l'échange pur et simple des pièces reconnues défectueuses en nos usines.

La garantie ne s'applique pas :

- aux détériorations dues à une mauvaise mise en œuvre ou au non respect de la présente notice
- aux matériels ayant subis des transformations, réparations ou modifications par des tiers
- aux pièces d'usure normale
- aux pièces qui ne sont pas d'origine

Attention :

ULTRALU décline toute responsabilité pour les produits qui ne seront pas :

- mis en œuvre et utilisés selon les prescriptions de ce manuel
- exclusivement constitués des pièces ULTRALU